

Intitulé de l'UE	Activités d'intégration professionnelle (Partie III)
Section(s)	- (20 ECTS) Bachelier Agrégé(e) en Français-Morale - Cycle 1 Bloc 3

Responsable(s)	Heures	Période
Eve CASTEL	360	Année

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Ateliers de formation professionnelle - Partie 3	60h	
Stages pédagogiques - Partie 3	300h	

Prérequis	Corequis
- Activités d'intégration professionnelle (Partie II)	

Répartition des heures
Ateliers de formation professionnelle - Partie 3 : 60h d'exercices/laboratoires
Stages pédagogiques - Partie 3 : 300h d'AIP

Langue d'enseignement
Ateliers de formation professionnelle - Partie 3 : Français
Stages pédagogiques - Partie 3 : Français

Connaissances et compétences préalables
- recueil de l'information : sélectionner des sources fiables, des documents utiles, les analyser en exerçant son esprit critique
- traitement de l'information : organiser et rédiger une synthèse en rassemblant des ressources diverses + concevoir, préparer et mener à bien une stratégie de communication d'un savoir
- autonomie de l'apprenant : utilisation pertinente des AA sans être guidé dans ses choix
- capacité d'ajuster des concepts et des modèles en fonction d'un contexte spécifique
- recontextualisation des AA dans des situations d'apprentissage différentes d'apprentissage

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes

Objectifs de développement durable
Aucun

Acquis d'apprentissage spécifiques

Sur base des compétences acquises en AFP et lors de la pratique professionnelle,

- Développer des capacités didactiques et méthodologiques pertinentes en approfondissant certains aspects de la fonction enseignante (la gestion d'un projet, la sortie pédagogique, ...) formulées en acquis d'apprentissage répartis sur les 3 blocs (cf. le document "Evaluation de l'UE AIP en section BAC régent" signé en début de cursus par l'étudiant).
- Utiliser de manière pertinente la matière enseignée et la langue française (MEOL)
- Concevoir puis porter un regard réflexif sur des dispositifs d'enseignement ainsi que sur sa propre pratique

Contenu de l'AA Ateliers de formation professionnelle - Partie 3

- Approche réflexive d'activités parascolaires et interdisciplinaires (conseil de classe, réunion de parents, rencontres avec des Proverseurs et des anciens étudiants, etc.);
- Repérer les obstacles à l'apprentissage et être capable de différenciation;
- Elaboration de situations d'apprentissage qui mettent en œuvre des stratégies pédagogiques et méthodologiques variées et pertinentes;
- Gérer et planifier une séquence de cours dans le temps;
- Analyse et utilisation de productions orales et écrites des élèves;
- Utilisation adéquate du matériel didactique, des NTIC, des manuels et des référentiels en relation avec la discipline enseignée.
- Autre(s) point(s) de matière selon l'actualité et/ou les débats de classe.

Contenu de l'AA Stages pédagogiques - Partie 3

- Maîtrise des cadres et des référentiels institutionnels
- Maîtrise des éléments méthodologiques liés à une séquence d'enseignement (prérequis, objectif, compétence, situation-problème, synthèse, méthodes, évaluation, supports, etc.)
- Maîtrise de la didactique de sa discipline
- Maîtrise de la gestion de classe et gestion de la diversité des publics
- Sensibilisation aux activités parascolaires
- Utilisation pertinente et critique des ressources et supports pédagogiques
- Gestion administrative et communicationnelle du stage
- Exploitation adéquate des contenus abordés dans des autres UE

Méthodes d'enseignement

Ateliers de formation professionnelle - Partie 3 : cours magistral, travaux de groupes, approche par projets, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche déductive, approche avec TIC, activités pédagogiques extérieures, utilisation de logiciels, enseignement à distance

Stages pédagogiques - Partie 3 : travaux de groupes, approche par projets, approche interactive, approche par situation problème, approche avec TIC, activités pédagogiques extérieures, Activités d'enseignement

Supports

Ateliers de formation professionnelle - Partie 3 : copies des présentations, syllabus, notes de cours, notes d'exercices

Ressources bibliographiques de l'AA Ateliers de formation professionnelle - Partie 3

Manuels scolaires

Textes officiels

Ouvrages traitant de la didactique des disciplines d'enseignement

Ressources bibliographiques de l'AA Stages pédagogiques - Partie 3

Maîtrise des cadres et des référentiels institutionnels

Maîtrise des éléments méthodologiques liés à une séquence d'enseignement (prérequis, objectif, compétence, situation- problème, synthèse, méthodes, évaluation, supports, etc.)

Maîtrise des didactiques des mathématiques

Utilisation pertinente des ressources et supports pédagogiques

Apprentissage de la gestion de classe et gestion de la diversité des publics

Gestion administrative et communicationnelle du stage

Exploitation adéquate des contenus abordés dans les autres UE

Évaluations et pondérations

Évaluation	Épreuve intégrée
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	<p>Les Activités d'Intégration Professionnelle (AIP) sont réparties sur les deux quadrimestres de l'année académique. Elles forment une Unité d'Enseignement (UE) intégrée : les trois Activités d'Apprentissage (AA) (Ateliers de Formation Professionnelle (AFP), Développement professionnel : identité et Stages) sont non dissociables dans la construction du Programme Annuel de l'Étudiant (PAE).</p> <p>L'évaluation de l'UE AIP :</p> <p>comporte un caractère absorbant : au terme du processus formatif, l'équipe pédagogique apprécie le niveau de maîtrise de chacun des critères afin de valider ou non l'UE. La non-atteinte d'un critère peut entraîner l'invalidation de l'UE.</p> <p>est continue et intégrée.</p> <p>Le/la maître de stage (MDS), titulaire d'un titre pédagogique, est un.e partenaire privilégié.e pour les professeurs des sections d'enseignement du DSEE et la qualité de l'évaluation formative qu'il/elle fait du travail de l'étudiant.e est cruciale dans la progression de celui-ci/celle-ci (cf. circulaire n° 000092 concernant la nouvelle formation des instituteurs et des régents, 7 juin 2001).</p> <p>L'UE AIP n'est pas remédiable. En effet, l'évaluation de l'UE ne peut être organisée qu'une seule fois sur l'année académique. (cf l'article 138 du Décret Paysage)</p>

Année académique : **2024 - 2025**

